

**Evelyne Soubeyrou**<sup>(1)</sup> nous parle du pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, à notre époque. Le nombre de pèlerins a explosé car ces pèlerinages se sont beaucoup développés grâce à Jean-Paul II et à l'UNESCO au XX<sup>e</sup> siècle. Les statistiques de 2016 dénombrèrent 280 000 pèlerins de 146 nationalités, arrivant à Saint-Jacques de Compostelle. Bien que ce Chemin demeure chrétien, il est, bien entendu, parcouru par des incroyants. Quand on demande à ces derniers la raison pour laquelle ils "*font*" le Chemin, leur réponse est "*pour des raisons culturelles*". Ils entrent donc dans la "magie" du Chemin. Souvent, certains ne savent pas pourquoi ils partent, mais ils espèrent que chemin faisant, ils trouveront la raison de cette démarche : "*On part en touriste, on revient pèlerin*". D'autres pensent que le Chemin fait partie des actions à réaliser dans une vie ; on peut le commencer depuis sa propre maison. Le Chemin représente une recherche personnelle pour ceux qui désirent "réfléchir sur soi" ; c'est l'une des raisons pour lesquelles les croyants comme les non-croyants y trouvent un grand intérêt. Les humains ont besoin de vérité et d'essentiel, et Saint-Jacques de Compostelle répond certainement à ces deux souhaits ; ils y trouvent, de plus, la tolérance, la solidarité avec, le long du parcours, les beautés culturelles. Chacun adapte le pèlerinage à ses souhaits (vitesse, confort ou non, recherches...). Il est à différencier des pèlerinages traditionnels comme celui de Lourdes par exemple.

**Gérard Draa**<sup>(1)</sup> aborde les aspects techniques et juridiques liés aux multiples sentiers qui servent de supports aux différents chemins. Le balisage réalisé par des bénévoles appartenant aux nombreuses associations régionales, est effectué à partir de règles précises à respecter. Dans notre région, trois étapes s'avèrent nécessaires : le débroussaillage, le balisage et la surveillance. Le côté juridique est aussi évoqué sachant que la FFRP<sup>(2)</sup> a la responsabilité administrative et juridique de la définition des sentiers.

<sup>(1)</sup> Evelyne Soubeyrou et Gérard Draa sont respectivement formatrice agréée et responsable comité sentiers des Bouches du Rhône auprès de la FFRP.

<sup>(2)</sup> FFRP : Fédération française de randonnée pédestre.